



Nouvel Accord Collectif :

Menace sur nos métiers

Paris, le 27/09/2011

La délégation de la CGT a quitté la négociation sur les métiers jeudi 15 septembre.

Pourquoi ?

A) Le document de la DRH qui servait de base à la négociation a été minutieusement analysé par la CGT.

Nous avons ainsi démontré à l'ouverture de la négociation, l'incohérence et la perversité de la nomenclature présentée par la direction :

La perversité du système

Les métiers (plusieurs dizaines environ dans la Convention Collective actuelle) sont morcelés, éparpillés pour donner 250 emplois (qui correspondent en fait à des postes de travail dans l'activité actuelle) hiérarchisés par des critères classant.

Les salarié-e-s qui seront « classé-e-s » dans ces 250 emplois verront leur évolution de carrière bloquée. Quant aux mobilités de postes dans un même métier, elles deviennent impossibles. Par exemple un technicien du DPR qui souhaiterait exercer son métier dans une radio locale ne pourra plus le faire puisque ce même métier (que la direction appelle désormais emploi) n'est plus classé de la même façon selon qu'il est exercé dans une radio locale, au DPR, au DPS ou au DPA.

L'incohérence du système

- certains secteurs voient leur métier éclaté selon une logique d'évolution de carrière (chargés de réalisation, pompiers...)
- D'autres voient leur métier éclaté selon une logique des spécificités d'exercice du métier (technicien de reportage, technicien de radio locale, technicien d'antenne....)
- D'autres encore selon la logique de réorganisation de l'activité du métier (documentalistes multimédias ou pas !)

B) Parce que la direction a refusé d'accéder à la demande unanime des syndicats de réintroduire la question des métiers au sein de l'instance légitime de négociation en la diluant dans des « groupes de travail » espérant ainsi faire jouer la concurrence corporatiste. La CGT a déclaré que ces groupes constituaient une entrave à la négociation.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - MARDI 4 OCTOBRE
A 12h30 AU STUDIO 101

La CGT RADIO FRANCE ☒ 116, avenue Kennedy 75220 PARIS CEDEX 16 pièce 9533

☎ 01 56 40 22 21 ☎ 01 56 40 34 05 ✉ e-mail contact@cgt-radiofrance.org

Site internet : <http://www.cgt-radiofrance.org>

La CGT a donc proposé

- de fonder la négociation sur la nomenclature des métiers de la Convention Collective et d'y ajouter, lorsqu'ils manquent, les nouveaux métiers si leur activité le nécessite.
- de travailler à l'amélioration de la définition des métiers pour lesquels l'évolution effective de leur exercice le nécessite. Dans ce cas la nouvelle définition devra s'appliquer à l'ensemble des professionnels du dit métier et ne pourra pas être une option proposée sur base de volontariat ou à certain-e-s salarié-e-s seulement.

Après une longue suspension de séance à sa demande, la direction a répondu aux syndicats *qu'elle « maintenait la nomenclature dans son principe car elle est le reflet de l'activité à RadioFrance. Les groupes de travail ont vocation à préparer avec des experts les emplois. On pourra en négociation revoir tel ou tel emploi dans sa pesée. »*

La DRH reconnaît pourtant que son système *« empêche l'évolution de carrière au sein de chaque emploi »* et envisagerait de *« créer trois niveaux (A,B,C), dans le même emploi avec un salaire minimum différent par niveau en fonction des compétences acquises par le-la salarié-e »*.

Dernière minute : un premier recul de la direction

Finalement, la direction a reculé sur la question des groupes de travail : par mail du 20 septembre elle a proposé aux organisations syndicales de remplacer les réunions des groupes de travail par de véritables séances de négociation.

Maintenant la direction doit reculer sur sa proposition de nomenclature car nous n'en voulons pas !

Parce que ce système construit à partir des critères classant est injuste, qu'il isole le salarié dans son poste de travail, qu'il détruit le paritarisme et les automatismes (aucun recours possible pour le-la salarié-e car pas de comparaison possible pour justifier son avancement).

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
LE MARDI 4 OCTOBRE A 12h30**

STUDIO 101